



INFORMATIONS MUNICIPALES - EN BREF...

N° 01/2015

Urgences :

SAMU : 15
Médecin de garde : 03 88 11 69 00
Pompiers : 18 **ou** 112
Gendarmerie : 17 **ou** 03 88 58 29 80

Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale
67390 BOOTZHEIM

Tél. : 03.88.58.28.00

Fax : 03.88.58.28.18

mairie.bootzheim@evc.net
<http://www.bootzheim.fr>

Ouverture du secrétariat :

Lundi	10h - 12h
Mercredi	10h - 12h 15h - 18h
Vendredi	15h - 18h

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, le recensement a lieu à Bootzheim. Il se déroule jusqu'au **14 février 2015**. Se faire recenser est un geste civique et obligatoire (Loi n°97-1019 du 28 octobre 1997) qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Il permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !



Pour ce faire, deux agents recenseurs recrutés par votre mairie se présenteront, si ce n'est pas déjà fait, chez vous, muni de leur carte officielle. Ils vous remettront vos identifiants pour vous faire recenser par internet ou, si vous le préférez, les questionnaires papiers à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

COLLECTE DES VIEUX PAPIERS/CARTONS

Les enfants de l'école organiseront la collecte de vos vieux papiers et cartons le :

MERCREDI 12 FÉVRIER 2015



Déposez vos paquets ficelés devant votre porte dès 8 h du matin. Pour faciliter la tâche aux jeunes scolaires, évitez les paquets trop lourds ou mal ficelés.

La benne est mise à disposition sur le parking de la mairie pour les cartons trop encombrants.

COLLECTE DES BACS DE TRI

STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE ET LES TROTTOIRS

Le règlement de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés, validé par arrêté municipal du 25 février 2005 précise, dans son article 8 – accessibilité des voies et des aires de retournement, que « le stationnement de véhicules ne doit pas présenter de gêne pour la circulation des bennes de collecte. En cas contraire, le SMICTOM peut être contraint de suspendre voire même d'arrêter la collecte ».

De plus, pour la sécurité de tous et afin de permettre une bonne circulation des piétons sur les trottoirs, nous vous prions de bien vouloir rentrer vos bacs de tri après la collecte.

MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION ET COLLABORATION !

BATTUES - JANVIER/FEVRIER 2015 - CHASSE

Les prochaines battues en forêt auront lieu :

- ⇒ **24/01/2015** battue en forêt
- ⇒ **01/02/2015** battue en forêt

RAPPEL : pour garantir la sécurité et permettre aux chasseurs de mieux tirer le gibier, vous êtes invités à ne pas pénétrer dans la forêt lors des battues et de préférence dès le vendredi



OBLIGATION DE PNEUS D'HIVER EN ALLEMAGNE

Depuis le 4 décembre 2010, une nouvelle réglementation concernant l'obligation de pneus d'hiver est entrée en vigueur en Allemagne. **Les pneus d'hiver sont désormais obligatoires par temps de neige, verglas, pluie/brume verglaçante, neige fondante.** L'obligation générale de pneus d'hiver s'applique aux véhicules automobiles, aux véhicules 2 roues et aux véhicules poids lourds. Cette obligation s'applique également aux véhicules immatriculés à l'étranger. Les pneus d'hiver sont à monter sur les quatre roues du véhicule. Par ailleurs : En cas d'accident provoqué en raison de pneus inadaptés aux conditions climatiques, la compagnie d'assurance automobile pourrait mettre en cause la responsabilité de l'automobiliste.

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

- **Faites vérifier et entretenir** avant chaque hiver vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation...
- **Respectez** le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...)
- **Aérez** au moins 10 minutes par jour

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.
Plus d'information sur www.prevention-maison.fr

SALLE POLYVALENTE - RESTRUCTURATION ET EXTENSION - CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 03.09.2014, une consultation a été réalisée pour « marché public de maître d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente de BOOTZHEIM ». 19 Candidatures ont été réceptionnées. Après études et notation de chaque offre, le classement est présenté au Conseil Municipal. Il a été retenu l'offre du cabinet d'architectes BAUSSAN-PALANCHÉ (67000 STRASBOURG) au taux d'honoraires de 9%.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS LIEES AU DROIT DU SOL : AVENANT

Par délibération du 21.03.2012, l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol a été confiée au Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH). Une convention dans ce sens a été signée entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de BOOTZHEIM. Elle fixe entre autre la redevance relative à ce service.

Par courrier du 3 décembre 2014, la commune a été informée de la revalorisation de la redevance à compter du 01.01.2015. Cette dernière passe de 1.50 € / habitant à 2 € / habitant. La redevance est annuelle. Cette modification doit faire l'objet d'un avenant à la convention initiale.

ASSOCIATION FONCIERE - RENOUELEMENT DU BUREAU

Le bureau de l'Association Foncière de Bootzheim sera renouvelé prochainement. Lors de la prochaine séance, le Conseil Municipal devra désigner 3 titulaires et 2 suppléants qui seront membres de ladite association.

ATTENTATS DU 7 JANVIER 2015

Un attentat s'est produit ce jour à Paris faisant plusieurs morts. Suite à ces évènements dramatiques, M. FAHRNER Dominique, adjoint au Maire, souhaite que chacun réfléchisse à une manière pour la commune et ses habitants de manifester leur soutien aux familles des victimes ainsi que leur attachement à la France et sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité ». Une minute de silence a été effectuée par le conseil municipal au début de la séance.

NB: Les délibérations du Conseil Municipal, dans leur intégralité, sont affichées, consultables en mairie sur simple demande ou sur le site Internet (www.bootzheim.fr)

INFORMATIONS DIVERSES**INFORMATIONS DIVERSES****ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE**

Rester chez soi en toute sécurité et de façon confortable, même quand on vieillit : c'est possible, pas cher et facile !

Vous-même, ou l'un de vos proches, avez des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire, pour vous déplacer dans le logement? Le Département vous accompagne pour trouver une solution adaptée à votre situation et vos besoins. Grâce à la mission « Accompagnement de personnes en perte d'autonomie » du Service Civique, le Conseil Général propose une visite à domicile, gratuite, pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer.

Cette équipe pourra vous aider à constituer si nécessaire un dossier de demande de subventions pour adapter votre logement à la perte d'autonomie et ainsi vous permettre de garder votre dépendance.

En effet, ils pourront vous renseigner et éventuellement engager la démarche pour obtenir les aides financières pour les travaux nécessaires (salle de bain, accès du logement, siège-monte escalier, etc.)

Conseil Général du Bas-Rhin - Direction de l'Habitat et de l'Aménagement Durable logement@cg67.fr

ZIEGLER Marie & ELUSUE Justine 03.88.76.63.35 justine.elusue@cg67.fr ou marie.ziegler@cg67.fr

SCHMITT Ambre & HUBERT Benjamin 03.88.76.66.98 ambre.schmitt@cg67.fr ou benjamin.hubert@cg67.fr

COURS DE TAILLE ET TAILLES DIRIGÉES - ASSOCIATION OBSTGARDE

Les arboriculteurs et amis de la nature de Marckolsheim et environs vous invitent à leur **COURS DE TAILLE ET TAILLES DIRIGÉES** organisé le **1 février 2015 à 9h à MACKENHEIM** - Verger Fehrenbach, Quartier Napoléon. Le thème de cette rencontre est « **Noyaux et Pépins** ».

L'assemblée générale a lieu le **vendredi 23 Janvier 2015 à 20h à OHNENHEIM** - Salle communale.

Pour des raisons de météo (Températures inférieures à -4° ou autres), le cours peut être annulé.

**CENTRE DE TRESOR PUBLIC DE MARCKOLSHEIM****MODIFICATION DES HORAIRES**

A compter du 1er janvier 2015, la Trésorerie de MARCKOLSHEIM sera ouverte :

- ⇒ Le lundi et mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- ⇒ Le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
- ⇒ Fermeture les mercredi, jeudi et vendredi après-midi

FETE PAROISSIALE ST BLAISE

La prochaine fête paroissiale aura lieu le 8 février prochain. Pour participer au repas, pensez à réserver vos places auprès des membres du conseil de fabrique de l'Eglise, à l'aide des bulletins d'inscription déposés dans vos boîtes aux lettres.

AFFICHAGE / DISPONIBLES EN MAIRIE

- CR séance Conseil Municipal du 07/01/2015;
- Manifestations janvier 2015 ;
- Arrêté municipal instaurant une Zone 30 rue des Pommiers et Cerisiers